



AVIS PUBLIC

Adoption du Règlement 284 modifiant Règlement 178 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1

Lors de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Alban, tenue le 10 octobre 2023, le Conseil a adopté le Règlement numéro 284 modifiant le règlement numéro 178 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1

Le Règlement numéro 284 a pour objectif d'augmenter le montant de la taxe aux fins de financement des centres d'urgence 9-1-1 et de mettre en place un mécanisme d'indexation annuelle comme édicté par le gouvernement du Québec.

Le règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 241, rue Principale durant les heures normales d'ouverture ou sur le site Internet de la Municipalité au www.st-alban.qc.ca.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Saint-Alban, le 11 octobre 2023.

Mélodie Couture-Montmeny,
Directrice générale et secrétaire-trésorière